

SASU ZIRENOV

146 RUE DES TARADINES - 83460 TARADEAU

SAS au capital variable de 16 000,00 € - RCS Draguignan : 892 097 007 – APE 4399C

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{ER} novembre à 14H00, les actionnaires de la société SAS ZLRenov, société à action simplifiée, au capital variable de 8000 euros, se sont réunis au siège social au 146 rue des Taradines – 83460 TARADEAU en assemblée ordinaire, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 01/05/2023.

Étaient présents :

Monsieur LOPEZ Grégory, 146 rue des Taradines 83460 TARADEAU
titulaire de 100 actions (cent actions).

Monsieur LOPEZ Fabien, 251 Saint martin 83460 Les Arcs sur Argens titulaire de
100 actions (cent actions)

L'assemblée générale est présidée par le Président, Monsieur LOPEZ Grégory

Le Président constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés possèdent ensemble 100% des actions et que le quorum de 51 % fixé par les statuts est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

Madame BELLOTTI Monique est désignée comme secrétaire de la séance.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Cession des actions de Monsieur LOPEZ Grégory
2. Démission du Président
3. Nomination et rémunération du nouveau Président ;
4. Transfert du siège social

Puis lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Le Président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

SASU 2LRENOV

146 RUE DES TARADINES - 83460 TARADEAU

SAS au capital variable de 16 000,00 € - RCS Draguignan : 892 097 007 – APE 4399C

Première résolution

En date de ce jour et le 01 novembre 2023, Monsieur LOPEZ Grégory a cédé la totalité de ses actions à Monsieur LOPEZ Fabien.

Cet acte sous seing privé a été consigné dans la convention de cession des actions et signés par les deux parties ce jour.

Monsieur LOPEZ Fabien devient détenteur des actions numérotés de 01 à 200, composant les 16 000.00 € de capital de la société 2LRENOV.

Monsieur LOPEZ Fabien devient actionnaire unique de la société 2LRENOV

Cette résolution est adoptée à la majorité

Deuxième résolution

Pour faire suite à la cession de ses actions, Monsieur LOPEZ Grégory démissionne de sa fonction de Président de la SAS 2LRENOV.

Il ne percevra plus de rémunération et son compte d'associé lui sera rétribué.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Troisième résolution

Monsieur LOPEZ Fabien est nommé Président de la SAS 2LRENOV et sera rémunéré par décision de l'associé unique.

Il est possesseur, personnellement, de la signature sociale dont il ne peut faire usage que pour les affaires de la société.

Le Président a tous les pouvoirs d'ouvrir ou fermer les comptes, dans les établissements bancaires, financiers ou autres, négociier des concours de trésorerie, escomptes. Pour les emprunts utiles ou toutes autres dettes contractées pour la bonne marche des affaires, **la signature du président est obligatoire sur tous les documents engageants la société 2LRenov.**

Cette résolution est adoptée à la majorité

Quatrième résolution

Le nouveau Président décide de transférer le siège social dans une entreprise de domiciliation : COTE PRO ADMIN SERVICES (840 702 435 au RCS de Draguignan).

Il est demandé au Président, Monsieur LOPEZ Fabien, d'effectuer les formalités correspondantes à cette modification

Cette résolution est adoptée à la majorité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heure.

De tout ce qui précède a été dressé dans le procès-verbal qui a été signé par les actionnaires.

Fait à Les Arcs sur Argens le 01/11/2023

Signatures : (précédé de la mention lu et approuvé)

Monsieur LOPEZ Grégory

Monsieur LOPEZ Fabien

lu et approuvé

lu et approuvé